

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier
Ministre ;
VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du
Gouvernement ;
VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions
des membres du Gouvernement ;
VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories
d'établissements publics ;
VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut
général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015
portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux du
Burkina Faso ;
VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant
organisation du Ministère de la santé ;
Sur rapport du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018 ;

VISAF N° 00253
19/04/2018

DECRETE

ARTICLE 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées
Administrateurs au Conseil d'administration du Centre
hospitalier régional de Koudougou, pour un premier mandat de
trois (03) ans :

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT :

Au titre du Ministère de la santé :

- Madame Kadidia DISSA/BORO, Mle 229 863 F, Administrateur des hôpitaux et des services de santé.

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et du développement :

- Monsieur Wayalaba Patrice ILBOUDO, Mle 32 065 Y, Inspecteur des impôts.

Au titre du Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille :

- Monsieur Vininguesba OUEDRAOGO, Mle 43 790 E, Inspecteur d'éducation spécialisée.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

- Monsieur Moussa KAGONE, Mle 80 518 H, Médecin spécialiste en pédiatre.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS

- Monsieur Idrissa ROUAMBA, Mle 50 022 B, Technologiste biomédical.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS DES MALADES

- Monsieur Jean Edouard SURGOU.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-OUEST

- Monsieur Abdoulaye BADOH.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 avril 2018



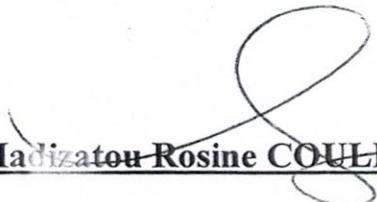
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



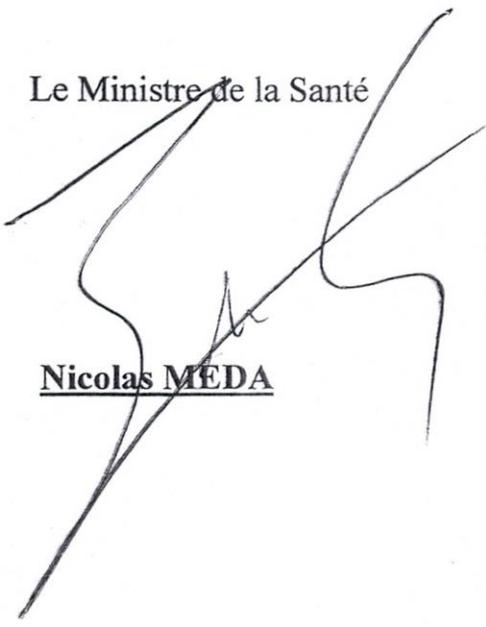
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA